

## Procès Verbal des Délibérations du Conseil de Communauté

du 8 octobre 2009 à 18 h 30

Etaient présents : M. CHATOUX, Mme LAPOTRE, MM. CROST, AGACHE, MILLES, Mme CHAPPUIT Dominique, vice-présidents, M. BEN ALI, Mme CHAPPUIT Marie-Paule, MM. FOURRE, PERNUIT, BELKHIRA, WAGNER, Mme VERY, MM. VERGNOLLES, BOUCHERON, Mmes VETTORI, CARILLER, MM. CARAVEO, JOUAN, PERTIN, BOLLE, DELUZET, Mme DUNCKEL, MM. LAGOGUE, VIRATELLE, SABATTIER, PEREZ, conseillers.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. PARIS (pouvoir à Mme LAPOTRE), Mme DOL, M. SIMONATO, vice-présidents, M. MOENNE-LOCCOZ, Mmes LANCELOT, LEHODEY, WEECKSTEEN (pouvoir à Mme CHAPPUIT Marie-Paule), MM. ORY (pouvoir à M. FOURRE), HOUSSET, Mme LENAIN, M. JACQUES (pouvoir à M. BOUCHERON), Mme ESTEVEZ, MM. POIROT, NONQUE, conseillers.

M. PIRMAN procède à l'appel des noms et déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2009 est adopté sans observations.

### **SERVICE ENVIRONNEMENT**

#### **- Délibération n° 1 : Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – année 2010**

Les articles 1520 et 1521 du Code Général des Impôts permettent aux collectivités d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel ou commercial.

Le critère d'exonération adopté par l'établissement intercommunal est la non desserte par le service d'enlèvement des ordures ménagères.

En effet, les entreprises souscrivent un contrat spécifique pour l'enlèvement de leurs déchets avec une entreprise privée.

Il convient en conséquence de reconduire pour l'année 2010 les exonérations aux établissements industriels ou commerciaux qui répondent à ce critère.

Commune d'implantation	Nom du propriétaire du bâtiment	Adresse du propriétaire du bâtiment	Bâtiment concerné par l'exonération
MAILLOT	SCI Les Vignes des Pierrottes	Entreprise SOUTUMIER 1 rue des Pierrottes 89100 MAILLOT	
MALAY-LE-GRAND	SCI LES PEUPLIERS	Monsieur BADOIL Gérant 13 rue de l'Industrie 89100 MALAY-LE-GRAND	13 rue de l'Industrie 89100 MALAY-LE-GRAND loué à GEODIS Bm - Créneau ZI des Vauguilletes BP n° 455 89104 SENS CEDEX
MALAY-LE-GRAND	SARL Meubles Yves CATHELIN	Meubles Yves CATHELIN RN 60 Route de Troyes 89100 MALAY-LE-GRAND	
MALAY-LE-GRAND	SAS MYAELLE	M. Bergougnoux PDG VETIMARCHE RN 60 89100 MALAY-LE-GRAND	
MALAY-LE-GRAND	SA VALMI	Batimarché RN 60 Route de Troyes 89100 MALAY-LE-GRAND Mme EMONET Nathalie	
PARON	SA SCHIEVER DISTRIBUTION	Monsieur FOUCHY Directeur Zone Industrielle Sud RN 60 – BP 516 PARON 89105 SENS CEDEX	
PARON	Sté STAL	Monsieur BAZIN DE CAIX ZA Sotac Route de Nemours 89100 PARON	
PARON	SA EMS	M. BAZIN DE CAIX ZA Sotac Route de Nemours 89100 PARON	
PARON	HILDEBRANDT	M. BAZIN DE CAIX ZA Sotac Route de Nemours 89100 PARON	

PARON	SCI L'UNIVERS	M. BAZIN DE CAIX ZA Sotac Route de Nemours 89100 PARON	
PARON	SARL SELO	M. BAZIN DE CAIX ZA Sotac Route de Nemours 89100 PARON	
SAINT-CLEMENT	RÖSLER	M. DUPONT Direction ZI de la Fontaine d'Azon 2 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny BP n° 513 Saint-Clément 89105 SENS CEDEX	
SAINT-CLEMENT	SCI des Noues et SCI Dequatre	M. PETERMANN M. BRICOLAGE (SAS SADEF) Espace Commercial « la Gaillarde » 89100 SAINT-CLEMENT	
SAINT-CLEMENT	SA SCAN 89	L'Atlantide Centre de Loisirs de Nuit Mme Nicole BEAUFILS Centre Commercial La Gaillarde 89100 SAINT-CLEMENT	
SAINT-CLEMENT	SCI Immobut 1 Avenue Spinoza 77184 EMERAINVILLE	Mme Françoise VAN ROMPAY Responsable Sce Comptabilité 1 rue Louis Blériot 77140 NEMOURS	Magasin BUT Rue de Paris 89100 SAINT-CLEMENT
SAINT-CLEMENT	SCI de la Fontaine	M. Chauffournais Le Pré Aubert 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS	SAS Denidis pour l'enseigne : - Centre Auto Leclerc - Espace Culturel E.Leclerc
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	SAS CALCEO	Service Comptabilité Mme COGNE 49111 SAINT-PIERRE-MONTLIMART CEDEX	Chauss'prix Route de Voulx 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
SENS	ASPEN SAS	Monsieur Lilian MICHEL Mc DONALD'S Avenue de Lörrach 89100 SENS	

SENS	Sté COVED	M. Armindo GOMES – Directeur Agence Champagne 3 rue des Près de Lyon BP n° 4 10601 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX	1) ZI des Sablons 6 rue de la Fosse aux Saumons 89100 SENS  2) ZI des Sablons Rue du Commerce 89100 SENS
SENS	SAS E.S.N.	M. Hennard André Chef d'Entreprise Rue du Commerce ZI des Sablons BP n° 534 89105 SENS CEDEX	
SENS	SNC CONTINENT 2001	ZAE St Guénault BP 75 91002 EVRY CEDEX	Mme Marie-Danièle PHILIPPE Responsable Sce Comptabilité Carrefour Hypermarché et Galerie Marchande 8 Route de Voulx 89100 SENS
SENS	SCI des Chênes Bertins	21 rue des Grahuches ZI des Vauguilletes 89100 SENS	Monsieur Michel GREGOIRE - PDG SA Grégoire Galliard ZI des Vauguilletes BP n° 124 89101 SENS CEDEX
SENS	MOKENA SAS	Monsieur Lilian MICHEL Mc DONALD'S Zone d'Activités du Pont Neuf 89100 SENS	
SENS	SAS WELLA	M. Jean-Marc LUCIFORA Président Zi des Sablons 2 Boulevard du Pont Neuf 89092 SENS CEDEX	- 2 Bd du Pont Neuf à SENS - ZI Les Charonnes à MALAY-LE-GRAND
SENS	SCI François et Alexandre MONTMARTIN	3 rue des Noues Boucharde 89100 SENS	Jean MONTMARTIN SAS 3 rue des Noues Boucharde 89100 SENS
SENS	SA Finamur 1-3 rue du Passeur de Boulogne 92861 ISSY-LES- MOULINEAUX CEDEX 9	SARL Black Foot M. Jean-Yves Capparos BUFFALO GRILL 6 Boulevard du Pont de Fer 89100 SENS	

SENS	SAS JAGULAK	M. Eric Jagulak ZI des Vauguilletes 17 rue des Grahuches 89100 SENS	
SENS	CARREFOUR Hypermarchés SAS	M. Thierry BONNET Directeur du Magasin 84 Route de Maillot 89100 SENS	CARREFOUR Hypermarché
SENS	SCI La Senonnaise 6 rue de l'Industrie 89100 SENS	White & Brown M. Laurent CHARTON 6 rue de l'Industrie ZI des Sablons BP n° 533 89105 SENS CEDEX	
SENS	SA YONNELEC	Monsieur Alain JANVIER ZI des Sablons 100 Rue Bellocier 89100 SENS	
SENS	SAS TCP Développement	M. Jean-Marie TSCHUPP 119 Route d'Auxerre BP n° 9 10121 SAINT-ANDRE- LES-VERGERS Cédex	TCP Développement 3 Bd des Vauguilletes 89100 SENS
SENS	SA BAUDRY	Monsieur MACHERET Directeur Avenue de Sénigallia BP n° 266 89102 Sens-Maillot CEDEX	Magasin Baudry Avenue Sénigallia 89100 SENS- MAILLOT
SENS	SCI Chambertrand	11 Allée des Mousquetaires Parc de Treville 91078 BONDOUFLE	SA Sens Distribution Intermarché et Galerie marchande Rue Chambertrand 89100 SENS M. Didier POIROT
SENS	SARL HURDEBOURCQ	M. Philippe Hurdebourcq Gérant SARL Garage Hurdebourcq ZI des Vauguilletes 13 rue des Grahuches 89100 SENS	
SENS	SAS SENS POIDS LOURDS	Mme LAGRUE Responsable Comptable ZI des Sablons 2 Rue de l'Industrie BP n° 326 89103 SENS CEDEX	

SENS	SCI du ROSEAU	20 rue du Clos Le Roi 89100 SENS	Meubles GUIRAUD MOBICLUB 2 Bd du Pont de Fer 89100 SENS
SENS	SPAR	Centre Commercial des Champs-Plaisants Avenue du 8 Mai 1945 89100 SENS	
SENS	SA ONYX Est	Véolia Propreté Monsieur FUZELLIER Sté ONYX-Est ZI des Sablons 2 Rue des Docks 89100 SENS	
SENS	PAT A PAIN	Sté France Restauration Rapide M. AUBERT Jacques 8 Allée Beaumarchais BP n° 2 18390 SAINT- GERMAIN-DU-PUY CEDEX	- 39/41 rue des Champs-d'Aloup 89100 SENS  - - 5 Avenue Georges Pompidou - 89100 SENS
SENS	SCI TRANSLOG	M. CHAUFOURNAIS Gérant Le Pré Aubert 89100 SAINT-DENIS- LES-SENS	- Sté PROVIMI - ZI des Vauguilletes - Rue Chantecoq - 89100 SENS
SENS	Géodis Bm Champagne Bourgogne	M. Clive LARGILLIER Directeur d'établissement ZI des Vauguilletes 10 rue des Longues Raies BP 455 89104 SENS CEDEX	-
SENS	Sté ALFAJE	M. MACHERET Av de Sénigallia BP 266 89102 SENS CEDEX	- SAS Bricomaillot - Bricomarché - 18 rue de l'Europe - BP 521 - 89105 SENS MAILLOT CEDEX - Mme EMONET Nathalie

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Président,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**ADOPTE**

Les exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicables en 2010.

**- Délibération n° 2 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et des objets encombrants du Hameau de Heuré à Saint Clément**

La Communauté de communes du sénonais est compétente pour organiser la collecte des déchets ménagers et assimilés et des objets encombrants sur son territoire.

Le Hameau d'Heuré étant sur le territoire de la commune de Saint-Clément, il convient par conséquent que la collecte puisse y être effectuée.

Les personnes demeurant dans ce hameau seront desservies par le service de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ne pourront plus prétendre à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La collecte aura le même fonctionnement qu'en intra muros de la commune soit :

- Le mardi et vendredi pour la collecte des ordures ménagères
- Le 1<sup>er</sup> jeudi des mois de mars, juin, septembre et décembre pour les objets encombrants.

Les habitants du hameau pourront également accéder aux différents moyens de collecte (déchèteries, PAV).

Vous trouverez ci-dessous, la liste des personnes ainsi que leur numéro parcellaire :

- M. et Mme SEGUR : parcelle AL 12
- M. VAN DE WIELE : parcelle AL 60 (parcelle non mise à jour et toujours identifiée sous le nom de M. AMAND Dominique)
- M. Gérard DIGNAT : parcelle ZM 13
- M. Gérard DIGNAT : parcelle AL 61 (bâtiment agricole)
- M. et Mme HENRIOT : parcelle AL 6 (bâtiment agricole)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

**Le Conseil de Communauté**

**DECIDE**

D'effectuer la collecte au Hameau d'Heuré sis à SAINT-CLEMENT à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.